

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **EVADIX**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de Namur

N°: 160/4

Boîte:

Code postal: 1400

Commune: Nivelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0467.731.030

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

20-07-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

13-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 2.2, C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.3, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.5, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.5.1, C 6.5.2, C 6.6, C 6.8, C 6.9, C 6.14, C 6.15, C 6.17, C 6.18.1, C 6.18.2, C 6.20, C 9, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**MALCHAIR ROGER**

Quai Andreï Sakharov 29/21/c  
7500 Tournai  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-05-2017

Fin de mandat: 13-05-2019

Administrateur

**LEURQUIN Pascal**

Rue de Sotriamont 2  
1400 Nivelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-05-2017

Fin de mandat: 13-05-2019

Administrateur délégué

**IFTIMIA CRINA**

Rue de Sotriamont 2  
1400 Nivelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-05-2017

Fin de mandat: 13-05-2019

Administrateur

**AGROPELLETS SPRL**

BE 0898.262.362  
Rue du Follet 10/204  
7540 Kain (Tournai)  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2018

Fin de mandat: 13-05-2019

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

**GOSSE** Jean-François

**THE NEXT LIMIT SPRL**

BE 0875.795.677  
Rue Général Lotz 94  
1180 Bruxelles  
BELGIQUE

N°	BE 0467.731.030		C 2.1
----	-----------------	--	-------

Début de mandat: 14-05-2018

Fin de mandat: 13-05-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DE CONINCK** Didier

**RSM - RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00033)**

BE 0429.471.656

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14

6041 Gosselies

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2018

Fin de mandat: 13-05-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**DE GRAND RY** Bernard

Réviser associé

**ARNAUD** Céline

Réviser associé

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>Frais d'établissement</b>	6.1	20		
<b>Actifs immobilisés</b>		21/28		<b>8</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28		<b>8</b>
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		8
Actions et parts		284		8
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
<b>Actifs circulants</b>		29/58	<b>151.071,11</b>	<b>2.921.575,46</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>132.332,72</b>	<b>1.307.809,97</b>
Créances commerciales		40	463,48	3.429,44
Autres créances		41	131.869,24	1.304.380,53
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>18.738,39</b>	<b>1.613.765,49</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>151.071,11</b>	<b>2.921.583,46</b>

N°	BE 0467.731.030	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
<b>Capital</b>	6.7.1	10/15	<b>138.963,98</b>	<b>2.324.754,72</b>
Capital souscrit		10	<b>70.000</b>	<b>3.882.712,37</b>
Capital non appelé		100	70.000	3.882.712,37
		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		<b>4.240.232,74</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>152.287,22</b>	<b>2.285.396,15</b>
Réserve légale		130	34.542,15	34.542,15
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		2.185.322,99
Réserves disponibles		133	117.745,07	65.531,01
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-83.323,24</b>	<b>-8.083.586,54</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>Provisions et impôts différés</b>		16		<b>500.000</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		<b>500.000</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		500.000
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>Dettes</b>		17/49	<b>12.107,13</b>	<b>96.828,74</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17		<b>30.000</b>
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		30.000
Fournisseurs		1750		30.000
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>12.107,13</b>	<b>66.828,74</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		30.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.468,53	36.786,34
Fournisseurs		440/4	8.468,53	36.786,34
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	3.638,6	42,4
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>151.071,11</b>	<b>2.921.583,46</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A		<b>157.166,43</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70		58.420,11
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		53.793,3
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		44.953,02
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>110.890,99</b>	<b>938.895,59</b>
Approvisionnements et marchandises		60		1.424,48
Achats		600/8		1.424,48
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	105.430,58	412.870,36
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	4.192,2	3.213,87
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		7.029,18
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	500.000	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-500.000	500.000
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.268,21	3.921,02
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		10.436,68
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-110.890,99</b>	<b>-781.729,16</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>35.705,64</b>	<b>9.515,37</b>
Produits financiers récurrents		75	35.705,64	9.515,37
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	35.013,24	9.498,25
Autres produits financiers	6.11	752/9	692,4	17,12
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>8.137,89</b>	<b>915.412,99</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	8.137,89	10.217,87
Charges des dettes		650		1.229,91
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	8.137,89	8.987,96
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		905.195,12
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-83.323,24</b>	<b>-1.687.626,78</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-83.323,24</b>	<b>-1.687.626,78</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789	<b>2.185.322,99</b>	<b>10.436,68</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>2.101.999,75</b>	<b>-1.677.190,1</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent	
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)(-)	9906	<b>-5.981.586,79</b>	<b>-8.083.586,54</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	9905	2.101.999,75	-1.677.190,1
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)	14P	-8.083.586,54	-6.406.396,44
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2	<b>8.083.586,54</b>	
sur le capital et les primes d'émission		791	5.950.477,61	
sur les réserves		792	2.133.108,93	
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2	<b>2.185.322,99</b>	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	2.185.322,99	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)(-)	14	<b>-83.323,24</b>	<b>-8.083.586,54</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Goodwill</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8053P	XXXXXXXXXX	<b>87.043,6</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033	87.043,6	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8053	<b>0</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8123P	XXXXXXXXXX	<b>87.043,6</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	87.043,6	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8123	<b>0</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	212		



**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Installations, machines et outillage</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	23		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Mobilier et matériel roulant</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXXX	151.215,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173	151.215,05	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXXX	151.215,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273		
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	151.215,05	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	0	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	24		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Location-financement et droits similaires</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194P	XXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8184		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	XXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8314		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	25		
<b>Dont</b>			
<b>Terrains et constructions</b>	250		
<b>Installations, machines et outillage</b>	251		
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Entreprises liées - Participations, actions et parts</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	8381		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	8441		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	8511		
	(+)/(-)		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	8541		
	(+)/(-)		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	280		
<b>Entreprises liées - Créances</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	281P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	8621		
	(+)/(-)		
Autres	8631		
	(+)/(-)		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	281		
<b>Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Autres entreprises - Participations, actions et parts</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	8
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	8	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	284		
<b>Autres entreprises - Créances</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	285/8P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	285/8		
<b>Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice</b>	8653		

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**
**Etat du capital**
**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	3.882.712,37
100	70.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	3.003.525
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives  
Actions dématérialisées

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

# Déclaration de transparence

Mise à jour de l'information en date du 30/06/2018

## Déclaration de participation importante conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Le dénominateur du capital de la société est de 3.003.525 titres auquel sont attachés autant de droits de vote.

A la suite d'opérations de rachat d'actions réalisées par Monsieur Pascal Leurquin, les participations des trois actionnaires co-signataires de la notification sont réparties comme suit :

<i>Détenteur de droit de vote</i>	<i>Nombre de droits de vote déclarés dans la notification précédente</i>	<i>Nombre de droits de vote actuel</i>	<i>Pourcentage de droits de vote actuel</i>
Pascal Leurquin	1.102.016	1.929.286	64,23%
Dominique Alleman	408.805	0	0%
Roger Malchair	320.100	0	0%
<i>Total</i>		1.929.286	64,23%

N°	BE 0467.731.030	C 6.10
----	-----------------	--------

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Produits d'exploitation

#### Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

### Charges d'exploitation

#### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration

#### DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		1
9087	0,8	1
9088		
620		
621		2.932,6
622	1.249,74	749,74
623	2.942,46	-468,47
624		
635	(+)/(-)	
9110		
9111		
9112	500.000	
9113		
9115		500.000
9116	500.000	
640	400,21	3.053,02
641/8	868	868
9096		
9097		1
9098		70
617		1.531,39



N°	BE 0467.731.030	C 6.11
----	-----------------	--------

## RÉSULTATS FINANCIERS

### Produits financiers récurrents

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

### Charges financières récurrentes

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

Frais de banque

Régularisations de comptes

Ecart de règlements

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	7.387,47	8.212,47
	750,42	773,23
		2,26

N°	BE 0467.731.030	C 6.12
----	-----------------	--------

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits non récurrents</b>	76		<b><u>44.953,02</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A		<b>44.953,02</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		44.953,02
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>Charges non récurrentes</b>	66		<b><u>915.631,8</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	66A		<b>10.436,68</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		10.436,68
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	66B		<b>905.195,12</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		905.195,12
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

N°	BE 0467.731.030	C 6.13
----	-----------------	--------

## IMPÔTS ET TAXES

### Impôts sur le résultat

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	2.090,65

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives

- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	1.008.806,59
9142	1.008.806,59
9144	

### Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'entreprise (déductibles)
- Par l'entreprise

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	21.785,62	82.557,38
9146	48,08	12.837,16
9147		3.213,87
9148		

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	5.625
9504	

**Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>2.950</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés**

N°	BE 0467.731.030	C 6.19
----	-----------------	--------

## Règles d'évaluation

Groupe Evadix - Exercice 2018

RÈGLES D'ÉVALUATION ÉTABLIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

### 1. Evaluation de l'actif

#### 1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissements sont pris directement en charge du compte de résultats.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

#### 1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

#### 1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Voir tableau des méthodes d'amortissement en annexe.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Parmi les immobilisations corporelles figurent dans des comptes distincts le matériel informatique ainsi que les logiciels informatiques.

#### 1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 1.5. Stocks

N°	BE 0467.731.030	C 6.19
----	-----------------	--------

#### Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

#### Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

#### En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

#### Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

#### 1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

#### 1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

## 2. Evaluation du passif

### 2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisation
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

## 2.2. Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunités dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

## 2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

## 2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

## 2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

## Groupe Evadix

### Annexe aux règles d'évaluation 2014

#### Méthodes d'amortissement

Méthode	Taux				
20 Frais d'établissement	Linéaire	20.00	Autres frais d'établissement	Linéaire	20.00%
21 Concessions, brevets et marques			Linéaire	20.00%	
Frais de recherche et développement	Linéaire	20.00%			
21 Licences, logiciels					
Supérieur à 3.000€	Linéaire	20.00%			
Inf. à 3.000€	Linéaire	33.33%			
Goodwill	Linéaire	20.00%			
Acomptes versés sur immob. Incorporelles					Pas d'amt avant la mise en activité du bien
22 Terrains		0.00%			
Frais acquisition terrains		0.00%			
Constructions bâtiments (= neufs) jusqu'à 31/12/2006			Linéaire	5.00%	
Construction bâtiments (= neufs) à partir de 01/2007			Linéaire	3.33%	
Frais accessoires constructions bâtiments			Linéaire	5.00%	
Immeubles bâtis (= occasions)	Linéaire	5.00%			
					ou durée de l'emprunt bancaire
Frais accessoires sur acquisitions d'immeubles bâtis			Linéaire	5.00%	
					ou durée de l'emprunt bancaire
23 Installations et aménagements	Linéaire	10.00%			
Rayonnages logistiques (neufs, transférés, d'occasion)			Linéaire	10.00%	
Machines et outillages (matériel 'non transportable')					
Sup. à 1.000.000€	Linéaire	6.67%			
Sup. à 500.000€	Linéaire	10.00%			
					pour achats jusqu'au 31/12/2005
Sup. à 200.000€	Linéaire	10.00%			
					pour achats dès 01/01/2006
Sup. à 2500€	Linéaire	20.00%			
Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%			
Petit Matériel (Inf. à 2500 € ou matériel léger 'transportable')			Linéaire	20.00%	
Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%			
24 Mobilier	Linéaire	20.00%			
Matériel de bureau	Linéaire	20.00%			
Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%			
Matériel informatique					
Sup. à 10.000€	Linéaire	20.00%			
Inf. à 10.000€	Linéaire	33.33%			
Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%			
Logiciels informatiques					
Sup. à 3.000€	Linéaire	20.00%			
Inf. à 3.000€	Linéaire	33.33%			
Matériel promotionnel	Linéaire	20.00%			
Voitures	Linéaire	20.00%			
Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%			
Véhicules utilitaires	Linéaire	20.00%			
Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%			

N°	BE 0467.731.030	C 6.19
----	-----------------	--------

25 Logiciel détenus en loc fin  
 Sup. à 3.000€ Linéaire 20.00%

ou durée du leasing

Inf. à 3.000€ Linéaire 33.33%  
 Machines détenues en loc fin  
 Sup. à 1.000.000€ Linéaire 6.67%

ou durée du leasing

Sup. à 500.000€ Linéaire 10.00%

durée du leasing pour achats jusqu'au 31/12/2005

ou

Sup. à 200.000€ Linéaire 10.00%

ou durée du leasing pour achats dès 01/01/2006

Sup. à 2500€ Linéaire 20.00%  
 ou durée du leasing  
 Matériel informatique détenu en loc fin  
 Sup. à 10.000€ Linéaire 20.00%  
 ou durée du leasing

Inf. à 10.000€ Linéaire 33.33%

ou durée du leasing

Matériel roulant en loc fin Linéaire 20.00%

ou durée du leasing

Véhicules utilitaires en loc fin Linéaire 20.00%

ou durée du leasing

Autres immob. Détenues en loc fin Linéaire 20.00%

ou durée du leasing

26 Aménagements immeuble loué  
 Si 9 ans Linéaire 11.11%  
 Si 10 ans Linéaire 10.00%

27 Immob. En cours et acomptes versés

Pas d'amt avant la mise en activité du bien

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIII bis des comptes annuels.



**EVADIX SA**

**Rapport de gestion**

**Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2019**

Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 95 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités d'EVADIX SA et de vous soumettre les comptes de l'exercice 2018.

## **1. EVOLUTION DES AFFAIRES**

---

En date du 28 juin 2018, le conseil d'administration d'EVADIX SA a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin de proposer une réduction de capital par remboursement aux actionnaires. L'AGE devant notaire s'est déroulée le 18 juillet 2018 et a entériné les opérations relatives au capital de la société.

Le remboursement des actionnaires suite à la réduction de capital (0,70€ par titre) a été réalisé avec succès le 15/11/2018.

Au 31/12/2018, 16 actionnaires nominatifs (représentant 4431 titres pour un remboursement de 3101,70€) n'avaient toujours pas communiqué leur numéro de compte. Ces actionnaires détiennent 0,14% du capital social de la société.

De plus, 767 titres au porteur pour une valeur de remboursement de 536,90€ restent consignés auprès de la caisse des dépôts et consignations et inscrits comme tels au livre des parts.

Le résultat de l'année de la SA Evadix est une perte de KEUR 83.

Des développements immobiliers pourraient être envisagés mais la société ne dispose pas actuellement des moyens financiers nécessaires.

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2018 s'élève à 0,8 travailleur en équivalent temps plein (en maladie longue durée). La société n'occupe plus de personnel au 31 décembre 2018.

## **2. SITUATION FINANCIERE : PRESENTATION DU BILAN**

---

### **Actif**

#### Actifs immobilisés

Le total des actifs immobilisés, nul, est resté inchangé par rapport à fin décembre 2017.

#### Actifs circulants

Les actifs circulants s'élèvent à KEUR 151 au 31 décembre 2018 (KEUR 2.921 à fin 2017) et sont principalement composés :

- de créances commerciales qui atteignent KEUR 0,5
- d'autres créances s'élevant à KEUR 132, constituées notamment de KEUR 120 d'avances conventionnelles.

La provision sur la créance de Bemis a été reclassée en réduction de valeur sur créance.

La créance de KEUR 500 sur Bemis est contre balancée par une réduction sur valeur d'un montant identique.

Cela s'explique par le fait que l'actionnaire de Bemis devrait être modifié suite au rachat de Bemis par Amcor ; cette opération pouvant augmenter le risque de contestation des remboursements de créances.

- de valeurs disponibles pour KEUR 19 (KEUR 1.613 à fin 2017).

**Le total du bilan s'élève à KEUR 151 (exercice 2018) contre KEUR 2.921 pour l'exercice précédent.**

### **Passif**

Les capitaux propres s'élèvent à KEUR 139 contre KEUR 2.324 à fin 2017. Ils se composent de KEUR 70 de capital souscrit, de KEUR 117 de réserves disponibles, de KEUR 34 de réserve légale et d'une perte reportée de KEUR 83. Le capital souscrit est représenté par 3.003.525 actions.

Il n'y a plus de provision pour risques et charges. En effet, celle de 2017 a été transformée en réduction de valeur sur autres créances

Les dettes s'élèvent à fin 2018 à KEUR 12 soit une diminution globale de KEUR 85 par rapport à 2017 (KEUR 97).

Elles sont constituées pour KEUR 8,5 de dettes commerciales fournisseurs, pour KEUR 3,5 d'autres dettes (solde à payer aux actionnaires qui ne se sont pas encore manifestés dans le cadre de la réduction de capital).

### **3. SITUATION FINANCIERE : PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS**

---

Le chiffre d'affaires de l'année 2018 est nul, contre KEUR 58 pour l'année précédente.

Les autres produits d'exploitation sont nuls contre KEUR 54 en 2017.

Les produits d'exploitation non récurrents sont nuls contre KEUR 45 pour 2017.

Le total des ventes et prestations est en conséquence nul.

Les achats en approvisionnements et marchandises sont nuls.

Les autres coûts des ventes et prestations s'élèvent à :

KEUR	2018	2017
Services et biens divers	105	413
Rémunérations et charges sociales	4	3
Amortissements	0	7
Réduction de valeur	500	0
Provision pour risques et charges	-500	500
Autres charges d'exploitation	1	4
Charges d'exploitation non récurrentes	0	10
Total	111	937

Le résultat d'exploitation ainsi dégagé est une perte de KEUR -111 contre une perte de KEUR -782 en 2017.

Le résultat financier (produits financiers moins charges financières) est un bénéfice de KEUR 27 en 2018 contre une perte de KEUR 906 en 2017.

Les chiffres laissent apparaître que les dernières opérations d'avances conventionnelles ont permis de dégager un résultat financier d'environ KEUR 35 (intérêts). Ces opérations ont donc été particulièrement favorables à la société, puisque le placement en banque de ces sommes n'aurait rien rapporté.

Le résultat courant avant impôts s'établit à une perte de KEUR -83 pour 2018 contre une perte de KEUR -1.688 pour 2017.

La perte de l'exercice atteint KEUR -83 pour 2018 (contre une perte de KEUR -1.688 pour 2017).

Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de KEUR -8.083, apurée lors de l'opération de réduction de capital dont question au point 4., la perte à affecter est de KEUR 83 KEUR

#### **4. AFFECTATIONS DU RESULTAT**

a) Opérations de réduction de capital approuvées par l'assemblée générale extraordinaire du 18/07/2018 :

- Augmentation du capital (le portant à KEUR 6.016) par incorporation d'une partie des réserves disponibles à concurrence de KEUR 2.133;
- Prélèvement sur le compte « primes d'émission » pour un montant de KEUR 4.240 en vue de l'apurement des pertes reportées de l'exercice précédent ;
- Réduction du capital (le portant à KEUR 2.172) par apurement du solde des pertes reportées ;
- Réduction du capital (le portant à KEUR 70) par remboursement aux actionnaires pour un montant KEUR 2.102.

Capital de départ	3.882.712,37	Perte reportée	-8.083.586,54
Aff réserve disponible	<u>2.133.108,93</u>	Affect primes émission	<u>4.240.232,74</u>
Capital augmenté	6.015.821,30	Solde perte reportée	-3.843.353,80
Solde perte reportée	<u>-3.843.353,80</u>		
Capital avant réduction	2.172.467,50		
Réduction de capital	<u>-2.102.467,50</u>		
Capital définitif	70.000,00		

b) Affectation du résultat de l'exercice de KEUR -83 :

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation suivante :

- réserve légale : KEUR 0 ;
- autres réserves : KEUR 0 ;
- rémunération du capital : KEUR 0 (dividendes bruts) ;
- résultat reporté : KEUR -83

## **5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE - CIRCONSTANCES INFLUENÇANT NOTABLEMENT LE DEVELOPPEMENT**

---

A ce jour, les administrateurs ne connaissent pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 hormis les informations qui sont reprises au point 9 du présent rapport.

## **6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

---

La société n'a pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'année écoulée.

## **7. SUCCURSALES DE LA SOCIETE**

---

La société ne possède pas de succursale.

## **8. REGLES D'ÉVALUATION**

---

Les règles d'évaluation comptables de la société n'ont subi aucune modification au cours du dernier exercice comptable par rapport à celui qui lui a précédé.

## **9. PERTES REPORTEES ET REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE**

---

Compte tenu du fait que la société présente des pertes pendant deux exercices consécutifs et que le bilan fait apparaître une perte reportée, l'article 96 du Code des Sociétés impose au Conseil d'administration de justifier l'application des règles comptables de continuité.

En ce qui concerne la société Evadix s.a., la perte reportée est pour l'essentiel le fruit de l'absence de chiffre d'affaire et la présence de charges récurrentes relatives au fonctionnement normal d'une société.

Dès lors, le conseil d'administration décide de la continuité de la société.

## **10. RACHATS D' ACTIONS PROPRES**

---

A fin 2018, EVADIX SA ne possède pas d'action propre.

## **11. DEMISSIONS ET NOMINATIONS**

---

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2018, il a été acté le renouvellement des sociétés Agropellets s.p.r.l., représentée Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant et The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif pour une durée d'un an se terminant immédiatement après l'Assemblée Générale de 2019.

La nomination du cabinet RSM Réviseurs d'Entreprises représenté par Madame Céline Arnaud et Monsieur Bernard de Grand Ry pour une durée de trois

années, a été entérinée lors de la même Assemblée Générale, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels pour les exercices 2018, 2019, 2020.

## **12. INTÉRÊTS OPPOSÉS DE NATURE PATRIMONIALE – ARTICLE 523 DU CODE DES SOCIÉTÉS**

---

Il n'y a pas d'intérêts opposés de nature patrimoniale.

## **13. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

---

Conformément aux prescrits des articles 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration décrit ci-après les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Le rapport de gestion 2017 stipulait qu'EVADIX SA n'ayant plus d'activité, les risques et incertitudes étaient faibles si ce n'était le risque lié à la garantie de passif donnée à la société BEMIS COMPANY INC lors de la vente des activités en Roumanie. Ce risque est par ailleurs couvert par une réduction de valeur constituée à due concurrence (500 k€).

Evadix SA ne fait pas usage d'instruments financiers spécifiques.

## **15. COMITE D'AUDIT**

---

Le Comité d'Audit a été nommé par le Conseil pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes du Groupe Evadix, du respect par le Groupe des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne du Groupe et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'Audit figurent dans la Charte du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit est composé d'administrateurs exécutifs et non-exécutifs, ces derniers étant indépendants selon le Code belge des sociétés et le Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

Enfin, compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, tous les membres du Comité d'Audit peuvent être considérés comme étant des experts en comptabilité et en audit selon la législation belge.

Nivelles, le 26 mars 2019

Pour le Conseil d'Administration

Two vertical bars are positioned on the left side of the page: a grey one on the far left and a green one to its right.

EVADIX SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA  
SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPTES ANNUELS

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren Scrl<sup>(1)</sup> - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0429 471 656 - RPM Bruxelles - <sup>(1)</sup> Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelien Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Aux actionnaires,

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société EVADIX SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société EVADIX SA durant treize exercices consécutifs.

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 151.071 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 83.323.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a '9'.



## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir le compte de résultats comparé 2017/2018 et les ratios financiers, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies, le 12 avril 2019



CELINE ARNAUD  
ASSOCIÉE

RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR



BERNARD DE GRAND'RY  
ASSOCIÉ

N°	BE 0467.731.030	C 10
----	-----------------	------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

100 200

### Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	0,8		0,8
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	0,8		0,8
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011			
Temps partiel	1012			
Total	1013			
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022	4.192,2		4.192,2
Total	1023	4.192,2		4.192,2
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1		1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023	3.213,87		3.213,87
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

**Entrées**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1
310	1		1
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	1		1
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	